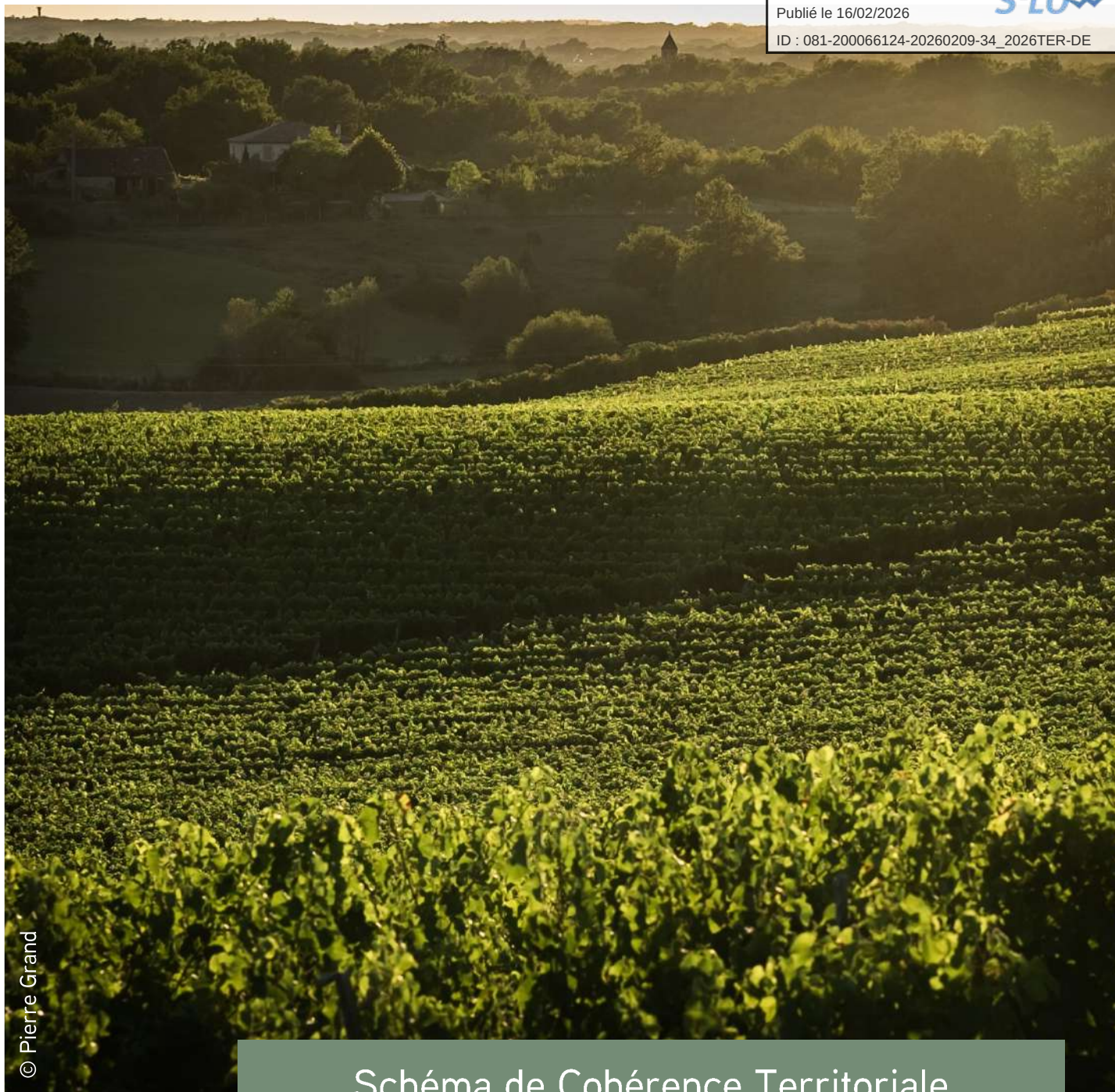


Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-34_2026TER-DE



© Pierre Grand

Schéma de Cohérence Territoriale 3.9- GLOSSAIRE

*vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 9 février 2026 approuvant le SCoT
Paul Salvador, Président*

Sommaire

Sommaire	2
Glossaire.....	3
A.....	3
B	3
C	4
D	6
E	6
F	8
G	8
H.....	8
I	9
M.....	9
N	10
O	10
P	10
R	11
S	12
T	13
V	14
Z	14
Liste des acronymes	15

Glossaire

A

Aire d'attraction

Selon l'INSEE, une aire d'attraction est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Armature territoriale

Elle résulte d'un croisement objectif entre de multiples indicateurs en matière de :

- Mobilités : Réseau de transports urbain / Desserte Lio / Gare TER / Aéroport / réseau cyclable / aires de covoiturage
- Démographie et logement : nombre d'habitants / nombre de logements / obligation de production de logements sociaux
- Equipements et services : nombres d'équipements des gammes de proximité, intermédiaires et supérieurs et la diversité d'équipements en présence
- Economie : nombre d'emplois / équilibre démographie emploi / infrastructures économiques
- Commerces : centralités commerciales, pôles périphériques commerciaux

Adaptation au changement climatique

Ajustement d'un système à des changements climatiques (y compris la variabilité climatique et les extrêmes) afin d'atténuer les dommages potentiels, de tirer parti des opportunités ou de faire face aux conséquences.

Artificialisation (des sols)

La loi Climat et résilience définit l'artificialisation comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Artificialisation nette

La loi Climat et résilience définit l'artificialisation nette des sols comme le solde de l'artificialisation et de la

renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée. Le bilan de l'artificialisation nette des sols s'effectue à l'échelle des documents de planification et d'urbanisme, régionaux et locaux et non à l'échelle des projets.

Autoconsommation énergétique

Elle consiste à consommer directement l'énergie que l'on produit via des systèmes de production d'énergie renouvelable. Cette énergie produite n'est donc pas injectée dans les réseaux d'Enedis.

B

Bassin de vie (INSEE)

Il constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- Services aux particuliers
- Commerce
- Enseignement
- Santé
- Sports, loisirs et culture
- Transports

Besoins hebdomadaires de consommation

Besoins couverts par les commerces vendant des biens et des services nécessitant une fréquence d'achat allant de quelques jours à une semaine tels que supermarchés, hypermarchés, commerces de discount alimentaire et les drives. Certaines activités commerciales de type « bricolage » et « jardinage » vendant des biens fréquents peuvent également relever des besoins hebdomadaires.

Besoins occasionnels de consommation

Besoins couverts par les activités commerciales proposant à la vente des produits avec une fréquence d'achat mensuelle à maxima comme les magasins de sports, de produits culturels, d'ameublement, d'électroménager ou d'habillement. Les points de vente ne relevant pas des besoins quotidiens et hebdomadaires sont associés, de facto, aux besoins occasionnels de consommation.

Besoins quotidiens de consommation

Besoins couverts par les activités commerciales de premier recours vendant des produits ou des services du quotidien comme les commerces de proximité tels que les commerces alimentaires généralistes (supérette, primeur, multiservices...), les bars et cafés, les boucheries et charcuteries, les boulangeries/pâtisseries, les tabac-presses et les pharmacies. D'autres commerces de taille plus conséquente peuvent y répondre.

Biodéchets

Composés des déchets alimentaires et des déchets verts.

Biomasse

L'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Biosourcé

Produit ou matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Bourg (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Un bourg constitue toute unité de vie structurée généralement autour d'une église paroissiale et d'équipements ou d'espaces de rencontre animant la vie locale. Les bourgs comportent une administration locale, une mairie, des services publics. Leur niveau d'équipements, de commerces, de services et d'activités permet a minima la satisfaction des besoins les plus courants de leurs habitants, voire en partie à ceux des habitants des communes voisines.

Un bourg est un espace urbanisé plus petit qu'une ville.

Le périmètre des bourgs se compose du centre-bourg et des extensions situées en continuité.

Le bourg constitue la centralité principale de la commune.

Bourgs ruraux structurant (issue de la définition de l'armature territoriale)

Situés dans l'espace rural, ces bourgs jouent un rôle primordial et structurant pour la satisfaction des besoins de la vie quotidienne des habitants des communes situées autour. Ces bourgs constituent ainsi des pôles de proximité* au sens de l'INSEE. Ils disposent de centralités commerciales de proximité ou du quotidien, d'une offre scolaire primaire et d'équipements de santé.

Castelnau

Il s'agit d'un bourg castral. C'est une ville ou un village, fondé à proximité d'un château et dont les habitants étaient sous la protection du seigneur. Par conséquent, l'association du château et du bourg castral donne un ensemble que l'on nomme castelnau.

Centralité commerciale

Secteur urbanisé qui cumule une concentration spatiale d'équipements, de services et de commerces, créant à minima une offre répondant aux besoins quotidiens et de proximité de la population (commerces, école, mairie, équipements de santé...) et une « urbanité » permettant l'animation de la vie locale (lieux de sociabilité, lieux d'organisation d'événements). Elle s'organise le plus souvent autour du cœur historique et patrimonial de la commune qui sert de centre-ville ou de centre-bourg.

Centralité urbaine

Secteur urbanisé qui cumule une concentration spatiale d'équipements, de services et de commerces, créant à minima une offre répondant aux besoins quotidiens et de proximité de la population (commerces, école, mairie, équipements de santé...) et une « urbanité » permettant l'animation de la vie locale (lieux de sociabilité, lieux d'organisation d'événements). Elle s'organise le plus souvent autour du cœur historique et patrimonial de la commune qui sert de centre-ville ou de centre-bourg.

Centre-bourg

Centralité urbaine* d'un bourg*.

Centre de village

Centralité urbaine* d'un village ou d'une commune rurale*.

Centre-ville

Centralité urbaine* d'une ville, d'une polarité principale* ou d'une polarité intermédiaire.

Chaleur fatale (ou chaleur de récupération)

La chaleur générée par un procédé dont l'objectif premier n'est pas la production d'énergie, et qui de ce fait n'est pas nécessairement récupérée.

Changement de destination

Il consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment.

Collectivités locales (ou collectivité territoriale)

Des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis.

Commerce de détail

Activité consistant à vendre des marchandises en l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerces non sédentaires

Ensemble des activités commerciales qui ne s'exercent de manière permanente au sein d'un local commercial avec vitrine. Cette catégorie comprend les éventaires des marchés de plein vent et les commerces itinérants fonctionnant par système de tournée.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 1 000 m² de surface de vente. Elle examine également, sur demande du maire ou de l'autorité compétente en matière d'autorisation d'urbanisme pour les communes de moins de 20 000 habitants ou de l'établissement porteur de SCoT, les autorisations pour les commerces dont les surfaces sont comprises entre 300 et 1 000 m², sauf si le commerce est localisé dans un périmètre d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).

Commune rurale (issue de la définition de l'armature territoriale)

Une commune rurale peut disposer ponctuellement d'équipements (notamment scolaires) et services essentiels aux besoins de proximité. La population et les entreprises de ces communes contribuent au maintien de l'offre de services sur les polarités et bourgs structurants, en particulier au sein de l'espace rural.

Commune rurale relais (issue de la définition de l'armature territoriale)

Le niveau d'équipements et de services apparaît inférieur à celui des bourgs ruraux. Il répond toutefois aux besoins de proximité de la population communale et à une partie de celle des communes rurales limitrophes. Une offre scolaire primaire y est présente.

Compatibilité

Le rapport de compatibilité impose le respect de l'esprit de la règle supérieure. Le document ou projet est dit

compatible lorsqu'il n'est pas contraire aux règles supérieures et qu'il contribue même partiellement à la mise en œuvre du document supra-territorial. Les relations hiérarchiques entre les différents documents et procédures d'urbanisme et d'aménagement sont fixées par le Code de l'Urbanisme.

Concept-store

Boutique dédiée à un univers thématique particulier et proposant une sélection pointue de produits « tendance » et souvent exclusifs (mode, décoration, etc.) dans un cadre atypique.

Cône de vue

Cône angulaire sous lequel est vu un site à partir d'un point de vue particulier.

Conformité

Le rapport de conformité impose le strict respect de la règle supérieure. Les relations hiérarchiques entre les différents documents et procédures d'urbanisme et d'aménagement sont fixées par le Code de l'Urbanisme.

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Issue de l'article L1111-9-2 du code général des collectivités territoriales, chaque région peut mettre en place cette conférence dont les participants sont déterminés par délibération. La conférence peut se réunir sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols. Elle peut également transmettre à l'Etat des analyses et des propositions portant sur cette mise en œuvre.

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Elle fait référence, à l'échelle du territoire, aux flux observés, c'est-à-dire aux échanges, entre les différents types d'espaces (exemple : espace naturel ou agricole vers espace urbanisé). Ces flux doivent être observés sur la base de situations distinctes afin de faire ressortir des évolutions dans l'occupation des sols. Ceci impose la prise en compte de dates d'observation du territoire différentes.

Consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné (article 194 - loi « Climat et résilience »).

Consommation d'espaces « potentielle future planifiée »

Correspond à la superposition des dispositions des documents d'urbanisme les plus susceptibles de générer une « consommation d'espaces effective », avec les surfaces identifiées d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Continuités écologiques

Les continuités écologiques constituent l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Elles sont considérées comme fonctionnelles lorsqu'elles sont constituées de milieux à caractères naturels diversifiés et favorables au déplacement des espèces et lorsqu'elles sont peu fragmentées.

Corridors écologiques

Les corridors écologiques constituent les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Coupure d'urbanisation

Espace agro-naturel de taille suffisante ou significative par rapport à l'environnement entre deux espaces urbanisés. L'existence ancienne de constructions isolées ne lui enlève pas le caractère de coupure d'urbanisation.

Curetage

Opération de restauration d'un îlot urbain ancien, portant sur l'hygiène, le confort, l'authenticité esthétique.

D

Dark-kitchen

Local commercial exclusivement dédié à la préparation à la livraison de repas commandés en ligne et ne proposant pas de restauration en salle et/ou d'accueil du public.

Dark-store

Local commercial exclusivement dédié à la préparation, à la livraison ou à la collecte des commandes en ligne et ne proposant pas d'accueil du public.

Densification urbaine

Phénomène par lequel un espace donné devient plus dense en population, en emplois ou en bâtis ; ou action conduisant à ce résultat.

Densité

D'une manière générale, la notion désigne de manière qualitative ou quantitative l'intensité d'un phénomène. De manière pratique, c'est le rapport entre un indicateur statistique, un nombre d'« individus » (au sens statistique : nombre d'habitants, de médecins, de logements, d'unités de production, etc.) ou d'autres paramètres (tels que le déroulé linéaire d'un réseau autoroutier par exemple) et une surface.

E

E-commerce

Ensemble des activités commerciales permettant l'achat de biens ou de services via une commande passée par internet (ordinateur, portable...). Ces achats peuvent donner lieu à des livraisons à domicile ou à un retrait en magasin (Click & Collect).

Écart (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Un écart est défini comme un espace urbanisé* continu composé de 2 à 4 logements regroupés. Un écart peut être constitué autour d'une exploitation agricole, en activité ou non. Il s'agit d'un ensemble bâti constitutif initialement d'une seule ferme mais dont les besoins d'exploitation ou l'évolution des modes de vie a entraîné la construction de nouveaux bâtiments (ancienne ferme, nouvelle habitation plus récente, granges, dépendances...).

Economie circulaire

Organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Economie présentielle

Elle regroupe l'ensemble des activités et emplois mis en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Economie productive

Elle regroupe l'ensemble des activités et emplois qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone de production et des activités de services

tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Écosystème

Assemblage fonctionnel d'organismes qui détient les propriétés requises pour assurer la continuité du vivant, c'est-à-dire pour assurer les conditions nécessaires à l'évolution biologique sur le long terme.

Enseigne

Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et se rapportant à une activité qui s'y exerce. Une enseigne peut être perpendiculaire ou parallèle à la façade.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise peut disposer de plusieurs établissements*. L'entreprise a la même adresse que le siège.

Espace agricole (selon CORU / DGALN)

Il s'agit d'espaces à usage ou vocation agricole, au sens d'une production réelle ou potentielle. Les espaces agricoles comprennent ainsi les terres arables, vergers, vignes, prairies, estives, serres souples, bassins de pisciculture, mais également les jachères. Ils ne comprennent pas en revanche les retenues collinaires. Originellement, le bâti agricole et les serres en dur ne faisaient pas partie de ces espaces mais les récents travaux de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ont amené à revoir ces classements en 2022.

Attention : cette définition est plus large que la notion de Surface agricole utile (SAU) et indépendante du classement des terrains en zone agricole du PLU(i).

Espace commercial de périphérie

Site caractérisé par une concentration de commerces, le plus souvent de grandes surfaces, une fonction commerciale prédominante et une situation géographique en entrée de ville à proximité des principales infrastructures routières (accès automobile majoritaire). Deux catégories d'espaces commerciaux de périphérie sont considérées : les espaces de périphérie connectés aux centralités urbaines et les espaces de flux existants.

Espace de flux existant

Espaces commerciaux de périphérie caractérisés par un recours majoritaire à la voiture individuelle par les consommateurs pour y accéder et par des aménagements au fil de l'eau le long des infrastructures routières (ronds-points le plus souvent) sans réflexion d'ensemble.

Espace de périphérie connecté aux centralités urbaines

Espaces commerciaux de périphérie situés en accroche des villes, bourgs et villages à proximité immédiate des zones résidentielles qu'ils desservent.

Espace naturel et forestier (selon CORU/DGALN)

Les espaces naturels regroupent tous les espaces non urbanisés et non agricoles. Ils comprennent les formations arborées et arbustives, les surfaces en eau (fleuves et rivières, retenues collinaires) et tous les autres espaces naturels sans usage économique (landes, sols nus, etc.). Avec cette approche, les espaces forestiers sont inclus dans les espaces naturels. Originellement, les secteurs à usage d'activité d'extraction ne faisaient pas partie de ces espaces mais les récents travaux de la DGALN en 2022, ont amené à revoir ces classements.

Attention : cette définition est indépendante du classement des terrains en zone naturelle du PLU.

Espace urbanisé

Il s'agit des espaces non naturels, agricoles et forestiers de sorte que toute construction en son sein ne génère pas de consommation d'espace naturel agricole et forestier (ENAF).

Établissement

Une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Etiage

Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau, parfois marqué par un zéro pour mesurer la hauteur des eaux au-dessus de ce point au moyen de chiffres inscrits sur une échelle.

Evasion commerciale

Désigne toutes les dépenses effectuées en dehors du territoire. Il englobe donc les achats à l'étranger, ceux effectués dans les communes et départements limitrophes ainsi que la vente à distance et l'e-commerce.

F**Fonction urbaine**

L'ensemble des activités et éléments indispensables au fonctionnement et au rayonnement de la ville (résidentielles, politiques, économiques, culturelles, sociales et transport).

Friche

Tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables (loi Climat & Résilience du 22 août 2021).

G**Grande surface commerciale**

Les grandes surfaces commerciales recouvrent les points de vente au détail de plus de 300 m² de surfaces de vente.

H**Habitat participatif**

Est une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis.

Habitation isolée (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Définie comme un espace urbanisé* comportant un seul logement pouvant être, le cas échéant, composé

de plusieurs constructions (habitation, annexes, dépendances...).

Hameau (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Il comporte un noyau historique pouvant s'organiser autour d'espaces publics ou fédérateurs (placette, parvis, patus...).

Le hameau est distinct géographiquement des villes, bourgs ou villages.

Certains hameaux ont connu un développement, plus ou moins important, de constructions récentes, dont l'implantation est souvent en rupture avec la logique originelle du hameau.

Ponctuellement, le hameau peut être concerné par la présence d'activités agricoles, commerciales, artisanales et/ou touristiques.

Hameau structurant (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Il se différencie du hameau par son organisation le plus fréquemment autour d'espaces collectifs publics, d'une église et par la présence d'équipements et / ou sa localisation sur un axe important de circulation. De plus, il se différencie du hameau également par sa taille (nombre de logements).

Le hameau structurant ne constitue pas la centralité administrative de la commune (pas de mairie). Toutefois, il peut être plus important (en nombre de logements ou d'équipements par exemple) que le village de la commune.

Le périmètre des hameaux structurant se compose du noyau historique et des éventuelles extensions situées en continuité.

Hameau agricole (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Il s'organise autour d'un noyau historique, pouvant correspondre au corps de ferme ou au domaine viticole historique (granges, étables, chais...).

Tout ou partie des habitations sont liées à l'exploitation ou aux exploitations agricoles présentes.

Des bâtiments agricoles sont fréquemment localisés en périphérie du noyau historique (notamment pour les bâtiments les plus imposants), ou parfois localisés dans le noyau historique (cas d'une grange traditionnelle par exemple).

I

Ilot de chaleur urbain / îlot de fraîcheur

L'îlot de chaleur urbain se caractérise par une accumulation, pendant la journée et dans certains secteurs de la ville, de chaleur du fait de l'aménagement de celle-ci (densité, orientation des bâtiments, plan des rues), de la nature des matériaux des bâtiments et des sols et de la présence de surfaces végétalisées et hydrauliques constituant à contrario des îlots de fraîcheurs. Les températures relevées sont ainsi supérieures à celles des zones rurales, y compris la nuit.

Imperméabilisation

Recouvrement par un matériau qui ne se laisse pas traverser par un liquide, tel que le béton ou l'asphalte.

Indice d'attractivité économique

Rapport entre le nombre d'emplois offert sur un territoire donné et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Un indice inférieur à 100 indique qu'il y a plus d'emplois que d'actifs présents, le territoire doit donc attirer potentiellement des actifs pour pourvoir tous les emplois offerts.

Indice de concentration d'emploi

Cet indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs ayant un emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

Indice de jeunesse

C'est le rapport entre la population d'un territoire âgée de 20 ans et celle âgée de plus de 60 ans. Si l'indice est inférieur à 1, la population apparaît plutôt vieillissante.

Intensification

Maîtrise de l'étalement urbain pour la fabrication de villes compactes, favorables aux transports alternatifs à la voiture et à la maximisation des centres-villes. L'intensification cherche à concentrer et à mieux

articuler, sur un même territoire, les différentes fonctions et usages urbains (habitats, activités, emplois, équipements, déplacements...), à améliorer l'accessibilité, la mixité sociale, la qualité des espaces publics et la qualité paysagère ainsi que la protection de l'environnement.

Intermodalité

Utilisation successive de plusieurs modes de transport pour un même déplacement.

M

Métolachlore ESA

L'une des substances actives herbicides les plus utilisées en France. Elle se dégrade en métabolites qui migrent dans les milieux : les sols et les eaux de surface et eaux souterraines.

Milieu humide

Portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau.

Milieux ouverts et semi-ouverts

Milieux dominés par des formations végétales basses, herbacées et/ou arbustives. Les arbres sont absents ou rares dans ces milieux, à moins d'avoir été plantés ou volontairement laissés afin de rendre des services (production fruitière, production de bois, brise-vent...).

Mix énergétique (ou bouquet énergétique)

La part relative des différentes sources d'énergie dans la consommation d'un espace donné.

Mixité fonctionnelle

La pluralité des fonctions (économiques, culturelles, sociales, de transports...) sur un même espace (quartier, lotissement, immeuble).

Mobilité décarbonée

L'ensemble des modes de transports et des solutions permettant de se déplacer en produisant peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Modes actifs

Modes de déplacements nécessitant la force musculaire pour se déplacer (marche, vélo, vélo à assistance électrique, trottinette, roller...).

Muséification

Processus visant à donner un caractère de musée à un lieu, généralement urbain. Autrement dit, à faire d'un lieu vivant un lieu principalement visité temporairement.

N

Natura 2000

Créé en 1992, à l'initiative de la Commission Européenne, Natura 2000 est un réseau de sites sur lequel s'appuie la politique européenne de préservation de la biodiversité. Celui-ci est fondé sur deux directives distinctes :

- La Directive « Oiseaux », qui protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migrations d'oiseaux devenus rares ou menacés. Elle désigne des zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La Directive « Habitats, Faune, Flore », qui permet la conservation des espèces de faune et de flore en désignant des zones spéciales de conservation (ZSC).

L'inscription d'un site dans le réseau Natura 2000 n'entraîne aucune interdiction. Il s'agit plutôt d'une démarche préventive ponctuelle. Ainsi, afin d'éviter l'érosion de la diversité biologique, tout projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation du site concerné.

Les principaux objectifs assignés aux sites Natura 2000 sont les suivants :

- Éviter les activités pouvant gravement perturber les espèces ou porter atteinte aux habitats pour lesquels le site a été classé ;
- Prendre des mesures, le cas échéant, afin de maintenir et de rétablir ces habitats et espèces et d'améliorer leur préservation.

Nature ordinaire

Regroupe des espèces que l'on peut ne qualifier de ni réellement domestiquées ni totalement sauvages, ainsi que les espèces qui ne sont ni particulièrement rares ou vulnérables.

Niveau d'activité

C'est la somme des dépenses de consommation des habitants du territoire dans les commerces du territoire.

Noyau/Cœur historique

Ensemble bâti comprenant les îlots les plus anciens d'une centralité urbaine qui bénéficient le plus souvent d'une forte valeur patrimoniale.

O

Occupation des sols

Il s'agit de la couverture physique du territoire à un instant donné. Celle-ci évolue dans le temps, différents processus naturels et/ou anthropiques pouvant la modifier.

P

Parcours marchands

Ensemble des aménagements de l'espace public d'une centralité urbaine qui permettent de se rendre dans un commerce ou de se déplacer d'un commerce à l'autre via une forme de mobilité active (marche à pied, ou vélo). Par extension, le parcours marchand peut désigner la zone couverte par ces aménagements et renvoyer au secteur de la centralité urbaine concernés par des commerces.

Photométrie

Mesure des grandeurs relatives aux rayonnements, évaluées selon l'impression visuelle produite par ceux-ci et sur la base de certaines conventions.

Pôle commercial périphérique

Site caractérisé par une concentration de commerces, en particulier de grandes surfaces, une fonction commerciale prédominante et une situation géographique en entrée de ville à proximité des principales infrastructures routières (accès automobile majoritaire). Un pôle est identifié dès lors qu'il regroupe au moins deux commerces de plus de 300 m² de surface de vente dont un alimentaire.

C'est un regroupement de grandes surfaces de plus de 300 m² espacées de moins de 400 mètres, comprenant au moins un point de vente alimentaire.

Polarité intermédiaire (issue de la définition de l'armature territoriale)

Ces communes constituent des pôles de proximité d'équipements et de services (scolaires, santé...) et comprennent des centralités commerciales de proximité ou du quotidien. Une offre en emploi y est développée et ces communes s'inscrivent dans le cadre de l'armature économique en zones d'activités intercommunales.

Ces polarités disposent d'une gare (sur la commune ou à proximité immédiate), ou d'un réseau de transports urbains en lien avec les polarités principales.

Polarité principale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (issue de la définition de l'armature territoriale)

Commune qui constitue les « moteurs » du territoire et concentrent une grande partie de la population, des emplois, des équipements et services supérieurs du territoire. Elles répondent ainsi aux besoins de la population et des entreprises de l'ensemble de l'intercommunalité, parfois même au-delà. Elles recensent les centralités commerciales* majeures et des pôles commerciaux périphériques*. L'offre scolaire y est complète jusqu'au lycée. L'offre de santé est étoffée avec notamment des centres hospitaliers. Une offre en transports collectifs y est présente : gare et/ou réseau de transports urbains, réseau régional Lio.

Enfin, elles sont concernées par les obligations de productions de logements sociaux au titre de la Loi SRU.

Polarité principale de territoire vécu (issue de la définition de l'armature territoriale)

Communes qui structurent leur territoire vécu en proposant un niveau de services, d'équipements et de centralités commerciales relativement étoffés pour répondre aux besoins journaliers* ou hebdomadaires* des populations. Ces communes offrent une concentration d'activités économiques et d'emplois drainant de nombreux actifs du territoire vécu dans lequel la polarité se situe. L'offre scolaire y est complète jusqu'au collège. L'offre en transports collectifs se compose de gares, réseaux de transports urbains, et réseau régional Lio.

Précarité énergétique

Situation d'une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses

besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Prise en compte

La notion de « prise en compte » implique une obligation de compatibilité avec les orientations fondamentales de la norme supérieure, avec une dérogation possible pour des motifs justifiés (Conseil d'Etat, 9 juin 2004, 28 juillet 2004 et 17 mars 2010). Les relations hiérarchiques entre les différents documents et procédures d'urbanisme et d'aménagement sont fixées par le Code de l'Urbanisme.

R

Réhabilitation (urbaine)

Consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné.

Renaturation

La loi Climat et résilience précise que la renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

Renouvellement urbain

Toute démolition d'un bâtiment existant et reconstruction d'un autre bâtiment, qu'il y ait ou non augmentation de surface de plancher ou du nombre de logements, est considérée comme du renouvellement urbain.

Report modal

Report d'un mode de transport vers un autre. Généralement de la voiture vers un mode plus respectueux de l'environnement.

Résidence secondaire

Un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Ripisylve

Structure arborée linéaire de bord de cours d'eau composée d'arbres, arbustes, arbrisseaux et de végétation herbacée, la plupart du temps hygrophile.

S

Secteur résidentiel diffus (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Contrairement au hameau, un secteur résidentiel diffus ne s'est pas développé à partir d'un noyau historique existant. Le développement s'est opéré au coup par coup, sans réflexion d'ensemble. Ces secteurs se présentent fréquemment sous forme d'habitat individuel, de faible densité, le long des voies de communications, avec des implantations des constructions en retrait des voies (parfois en milieu de parcelle) et sans lien à l'espace public généralement absent.

Séquence Eviter-Réduire-Compenser

La séquence « Eviter-Réduire-Compenser » est une déclinaison technique et opérationnelle des engagements internationaux, communautaires ou nationaux pris par la France en matière de préservation des milieux naturels. Introduite en droit français par la loi relative à la protection de la nature de 1976, elle vise à concilier développement économique et enjeux environnementaux, en constituant le fil conducteur d'intégration de l'environnement dans les documents de planification et les projets d'aménagements du territoire. Elle vise ainsi à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du Code de l'Environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.).

Séquestration du carbone

Le processus correspondant à un stockage de carbone dans le système sol-plante et va donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Sphère présentielle / productive

L'INSEE définit les sphères présentielles et productives comme : « Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. »

Surface artificialisée

La loi Climat et résilience définit une surface artificialisée comme une « surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ».

Surface non artificialisée

La loi Climat et résilience définit une surface non artificialisée comme « une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures ».

Surface de plancher

La somme des surfaces de tous les niveaux (étage comprenant le rez-de-chaussée et le sous-sol) construits, clos et couvert, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m, calculé à partir du nu intérieur (mesuré à partir des plinthes).

Surface de vente

Agrégation des espaces couverts ou non couverts affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, des espaces affectés à l'exposition des marchandises proposées à la vente et à leur paiement et des espaces affecté à la circulation des personnels pour présenter les marchandises à la vente (hors réserves, laboratoires et surfaces de vente de carburant). Ne sont pas compris les réserves, les

cours, les entrepôts ainsi que toutes les zones inaccessibles au public, les parkings, etc.

T

Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté représente le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pour une population donnée. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Taux de tertiarisation

Indicateur mesurant la part des locaux commerciaux occupés par des services à vitrine sur une polarité commerciale. Ils comprennent les services de réparation, les services immobiliers et bancaires et les services de soin de la personne. Cet indicateur est généralement utilisé pour prévenir les effets de concurrence générés par les services de type agence bancaire, agence d'assurance, ou agence immobilière dont le modèle économique leur permet d'occuper les emplacements « premium » d'une polarité sans participer à l'animation commerciale de celle-ci.

Taux de vacance

Le taux de vacance correspond à la part représentée par les logements vacants dans le parc total de logements d'un territoire donné.

Classiquement, il est admis qu'un taux de vacance inférieur à 5% soit le reflet d'un marché immobilier tendu, avec une absence de problématique de logements vacants.

Une vacance allant jusqu'à environ 7% du parc total témoigne du fonctionnement classique de marché immobilier avec des rotations dans le parc sans forte problématique de vacance (vacance conjoncturelle).

Au-delà de 7 % de logements, cela témoigne d'une problématique de vacance davantage structurelle (vacance de plus longues durées...).

Territoire vécu

L'Insee définit le bassin de vie comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Dans le cadre du SCoT un regroupement de communes, appelés des territoires vécus ont été définis à partir de :

- L'offre en équipements ;

- La prise en compte de la mutualisation de réflexions (scolaire, santé, mobilités...) ;
- Les pratiques de mobilités, déplacements domiciles travail ;
- Les bassins d'emplois.

Trame Brune

Déclinaison de la trame verte et bleue appliquée à la continuité des sols. Trame destinée à prendre en compte les déplacements de la faune du sol et les obstacles pouvant se situer dans cette strate « inférieure » (canalisations, fondations, réseaux de transports, etc.).

Trame Noire

Déclinaison de la trame verte et bleue dans la dimension temporelle (alternance jour/nuit) destinée ainsi à résoudre le problème de la fragmentation des habitats causée par la lumière artificielle nocturne. Elle est l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Ce concept a été développé en 2007 dans le cadre du projet de SCoT, la TVB de Gaillac-Graulhet exprime la diversité des milieux présents sur le territoire à travers 5 sous-trames : milieux aquatiques, milieux humides, milieux boisés, milieux bocagers et milieux thermophiles.

Tertiarisation

Phénomène observé au sein des centralités urbaines marqué par un remplacement progressif des commerces de biens et de l'artisanat commercial par des services à vitrine (services de beauté, services liés aux activités bancaires et d'assurances, agences immobilières...).

V

Village (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Il est structuré généralement autour d'une église paroissiale et d'équipements ou d'espaces de rencontre animant la vie locale (même si dans certains cas, ces équipements ne sont plus usités).

Un village comporte la mairie et peut, dans certains cas, disposer d'une école, de quelques commerces, de services ou encore de la présence d'artisans. Leur niveau d'équipement ne permet toutefois pas la pleine satisfaction des besoins courants de leurs habitants. Le rayonnement d'un village est moindre que celui d'un bourg en termes d'activités, d'équipements et de services.

Le périmètre des villages se compose du centre du village et des éventuelles extensions situées en continuité.

Ville (issue de la typologie d'espaces urbanisés)

Une ville est un des principaux espaces de centralité à l'échelle du territoire en présentant un poids important de population et une forte densité d'équipements, d'activités, de commerces et services. Il s'agit des pôles majeurs d'emplois et principaux pôles générateurs de déplacements du territoire. Une offre en transports collectifs y est présente : gare et/ou réseau de transports urbains, réseau régional Lio.

Les villes répondent aux besoins de la population à plus grande échelle.

Le périmètre des villes se compose des centres-villes et des extensions situées en continuité.

Z

Zones d'activités économiques

Espace aménagé par une collectivité locale pour répondre à une volonté de développement économique coordonné. Cet aménagement consiste pour la collectivité à maîtriser le foncier, à le viabiliser, à le mettre à disposition ou à le revendre à des acteurs économiques afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique. La vocation d'une zone d'activité économique est d'accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires et aéroportuaires.

Zones d'activités économiques communautaires

Espace aménagé relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. L'identification de ces espaces repose sur les critères suivants :

- une volonté publique d'un développement économique coordonné identifié au travers d'un acte délibératif de la Communauté d'Agglomération inscrivant la zone ou le projet de zone au schéma de développement économique,
- un regroupement continu d'au moins trois entreprises,
- un zonage à vocation économique identifié par les documents d'urbanisme et de planification,
- la présence d'au minima une voie publique de desserte interne de la zone d'activité économique communautaire,
- la caractérisation par une opération d'aménagement telle que définie par le code de l'urbanisme.

Sont exclues du périmètre de ces zones d'activités économiques communautaires, les voies en limite de périmètre qui ne desservent pas de façon principale la zone.

Sont exclues les zones déjà commercialisées non desservies par une voie de desserte interne publique.

Zone de chalandise

C'est l'aire d'attraction commerciale d'un magasin, d'un ensemble de commerce, d'une centralité, ou d'un pôle commercial.

Liste des acronymes

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

AD'OCC : Agence de Développement Economique de la Région Occitanie

AEP : Alimentation en Eau Potable

ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOM : Autorités Organisatrices des Mobilités

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARCEP : Autorité de régulation des communications Électroniques, des postes et de la distribution de la presse

ARS : Agence Régionale de Santé

AUAT : Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CIZI : Cartographies Informatives des Zones Inondables

CMPEA : Centre Médico Psychologique Enfant et Adolescent

CNAS : Commission Nationale d'Aménagement Commercial

CNIG : Conseil National de l'Information Géolocalisée

CO2 : Dioxyde de Carbone

CODEV : Conseil de Développement

CORU : COmité Régional d'Utilisateur de l'OCS GE

COV : Composés Organiques Volatils

CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRTE : Contrat de Relance et de Transition écologique

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DDT : Direction Départementale des Territoires

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DOE : Débit d'Objectifs Étiage

DOO : Document d'orientation et d'Objectifs

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

DVF : Demande de Valeurs Foncières

DV3F : Demande de Valeurs Foncières enrichie de données foncières complémentaires permettant des analyses plus fines

EAIP : Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ENAF : Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

ENE : Engagement National pour l'Environnement

ENR : Energies Renouvelables

ENR&R : Energies Renouvelables et de Récupération

ENS : Espace Naturel Sensible

EPF : Etablissement Public Foncier

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FTTH : Fibre jusqu'à l'abonné (Fiber To The Home)

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

GES : Gaz à Effet de Serre

GPECT : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IFV : Institut Français du Vin

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

IGP : Indicateur Géographique Protégée

IMT : Institut Mines-Télécom

INSEE : Institut National des Statistiques et des Études Economiques

LAAF : loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

LAEP : Lieux d'Accueil Parents Enfants

LGV : Ligne à Grande Vitesse

LLS : Logements Locatifs Sociaux

LME : Loi de Modernisation de l'Economie

MAJIC : Mise à Jour des Informations Cadastres

MAM : Maison d'Assistants Maternels

MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MOUS : Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

NH3 : Nitrures d'Hydrogène (ammoniac)

NGF : Nivellement Général de la France

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

OCS GE : Occupation du Sol à Grande Échelle

OCS GE socle : Nomenclature OCS Grande Échelle reprenant partiellement (au niveau socle) la nomenclature nationale préconisée par le CNIG.

OCS G2E : Occupation du Sol à Grande Échelle Enrichie

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONF : Office National des Forêts

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPCO : Opérateur de Compétences

ORT : Opération de Revitalisation de Territoire

PAC : Projet d'Aménagement Communautaire

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PAS : Projet d'Aménagement Stratégique

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PDA : Périmètres Délimités des Abords

PEB : Plans d'Expositions au Bruit

PEC : Projet Éducatif Communautaire

PEI : Points d'Eau Incendie

PIG : Projet d'Intérêt Général

PGDH : Plans de Gestion Durable des Haies

PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PGSSE : Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLS : Prêt Locatif Social

PLU/i : Plan Local d'Urbanisme/intercommunal

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PM2.5 : Particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres

PM10 : Particules fines d'un diamètre inférieur à 10 micromètres

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PN : Parc National

PNR : Parc Naturel Régional

PPFCI : Plan de prévention des forêts contre l'incendie

PPPi : Parc Privé Potentiellement indigne

PPR : Plan de Prévention des Risques

PPRi : Plan de Prévention des Risques inondations

PPRn : Plan de Prévention des Risques naturels

PPRt : Plan de Prévention des Risques technologiques

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

PVD : Petites Villes de Demain

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

RBD : Réserve Biologique Dirigée

REPOS : Région à Énergie Positive

RH : Ressources Humaines

RIP : Réseau d'Initiative Publique

RPG : Registre Parcellaire Graphique

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal

RPLS : Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux

RSD : Règlement Sanitaire Départemental

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU : Surface Agricole Utilisée

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public

SDE : Schéma de Développement Économique

SDTAN : Schémas Directeurs d'Aménagement Numérique

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIL : Signalisation d'Information Locale

SITADEL : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux

SMICTOM : Syndicat Mixte Collecte et Traitement Ordures Ménagères

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

SO2 : Dioxyde de soufre

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRC : Schéma Régional des Carrières

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRHH : Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

SRU (loi) : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains

STECAL : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées

STEF : Schéma Territorial Éducation-Famille

TAD : Transport à la Demande.

TEPOS : Territoires à Énergie Positive.

TER : Train Express Régional

TMD : Transport de Matières Dangereuses

TVB : Trame Verte et Bleue

UH : Urbanisme et Habitat

UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZAE : Zone d'Activités Économiques

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

ZRE : Zones de Répartition des Eaux